

Le TIP remplace le BEURRE IL EST AUSSI BON ET CÔTÉ BEAUCOUP MOINS CHER

Journal de Roubaix

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS

Nord et limitrophes	3 mois	22.00	6 mois	40.00	1 an	76.00
Autres départements	3 mois	23.00	6 mois	43.00	1 an	80.00
Belgique	3 mois	25.00	6 mois	46.00	1 an	85.00
Union Postales Tarif A	3 mois	30.00	6 mois	56.00	1 an	100.00
Union Postales Tarif B	3 mois	35.00	6 mois	65.00	1 an	120.00

ANNONCES REDACTION

ROUBAIX

33, rue Grande-Rue, Tél. 24 et 19.06. Inter. 6.
TOULOUSE
LILLE
PARIS

Les Grands Marques Françaises "PEUGEOT" "PANHARD" Véhicules Industriels CONCESSIONNAIRE G VENANT 90 et 90 bis - GRANDE-RUE - ROUBAIX

BILLET PARISIEN

Dossiers secrets

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL).
 PARIS, 5 JANVIER (MINUIT).
 Un coup de théâtre s'est produit cette après-midi à la Commission d'enquête, qui reprenait ses travaux. La Commission, estimant qu'elle ne pouvait poursuivre son enquête si elle était en possession de certains dossiers actuellement à l'instruction, avait insisté près du Gouvernement pour qu'il les lui communiquât. Mais M. Chéron, garde des Sceaux, ne crut pas devoir déférer à ce désir; il alléguait que les pièces réclamées par la Commission étant étudiées par la justice, il ne lui appartenait pas de s'en dessaisir, en vertu même de la résolution votée par la Chambre et qui distinguait entre les pouvoirs dévolus à la Commission d'enquête et ceux de l'instruction.

La vérité, c'est que cette distinction avait un caractère fallacieux, la Commission d'enquête devant être fatalement amenée à épicer sur les investigations de la justice son peine de n'être qu'une commission d'éclouffement. Au temps du Cabinet Tardieu, l'opposition cartilliste réclamait bruyamment toute la lumière et, en effet, il convint de faire la lumière pour opérer cet atermoiement moral réclamé par l'opinion. Mais cela signifiait que la Commission devait être en possession de tous les dossiers, fussent-ils qualifiés de secrets par l'instruction.

Le conflit devait tôt ou tard éclater pourvu que la Commission prit son rôle au sérieux. Or, c'est justement ce qu'elle a fait. Des hommes comme MM. Mandel, Renaud, Louis Marin, pour citer des noms au hasard, ne se bornaient pas à un rôle d'éclouffement. Ils exigeaient la communication des pièces. Le refus du garde des Sceaux provoqua une levée de boucliers à la Commission qui, en signe de protestation, renonça à entendre les témoins convoqués aujourd'hui, à savoir MM. Daniel Vincent et Chapal, ancien ministre du Commerce et Charviel, directeur au ministère du Commerce. Elle déclara, en outre, plusieurs de ses membres auprès de M. Chéron, qui ne put que lui confirmer qu'il ne lui appartenait pas de faire pression sur le juge d'instruction pour l'obliger à ouvrir ses dossiers.

À la suite de cet incident, un Conseil de Cabinet se réunit d'urgence. Le Gouvernement a senti qu'il lui était difficile de maintenir une attitude intransigeante qui risquait de le représenter comme animé d'une volonté d'éclouffement. Il a réussi, au cours de ce Conseil, à vaincre l'opposition de M. Chéron. Le garde des Sceaux a déclaré qu'il n'avait à ce qu'aucune pièce de dossiers ne fut égarée aux investigations de la Commission d'enquête. Il a chargé le procureur général de porter à la connaissance du juge d'instruction les dernières démarches de la Commission, afin que le juge puisse examiner immédiatement les moyens de concilier avec les nécessités de son information les désirs de la Commission d'enquête.

R...

DANS LA LEGION D'HONNEUR



Mgr RUCH évêque de Strasbourg, qui va être promu commandeur de la Légion d'honneur.

Vingt-deux marins russes ont été fusillés pour rébellion

Athènes, 5 janvier. — Des voyageurs arrivés à Athènes ont apporté des précisions sur la mutinerie qui éclata récemment dans le *Sotie sovietique* de la mer Noire et dont une censure très sévère avait empêché jusqu'ici de connaître les péripéties.

Le mouvement de rébellion le plus grave avait éclaté à bord du cuirassé « Proflerters », qui avait quitté le port de Sébastopol le 16 décembre. Alors que le bâtiment se trouvait au port, les agents de la Goupsév, un nombre de deux, voulurent procéder à l'arrestation d'un sous-officier, nommé Miloukine, qui était sous le coup de poursuites judiciaires pour propagande antirévolutionnaire.

L'équipage tout entier s'opposa à cette arrestation. Un terrible combat éclata aussitôt entre les officiers du bord, qui voulaient faciliter la mission des policiers, et l'équipage.

Des secours furent demandés par T. S. F. et le « Proflerters » se trouva, quelques heures plus tard, entouré d'une véritable flottille de discipline. Il fallut le concours d'un croiseur, d'un contre-torpilleur, de deux sous-marins et de neuf vedettes lance-torpilles pour réduire la résistance de l'équipage du cuirassé rebelle. L'équipage du « Proflerters », avant de se rendre, sabota les machines du cuirassé.

Tous les membres de l'équipage furent arrêtés aussitôt. Le conseil de guerre réuni en toute hâte prononça un jugement qui fut immédiatement exécuté.

C'est ainsi que 22 marins furent fusillés. De nombreux membres de l'équipage du « Proflerters » furent condamnés à de fortes peines de prison.

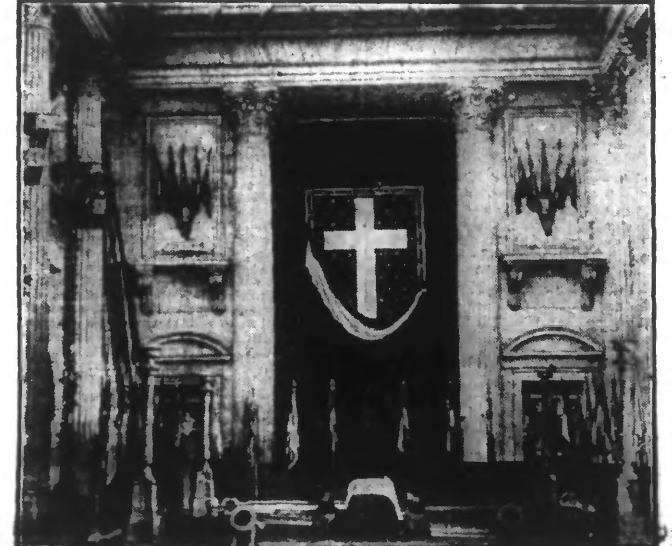
Le corps du maréchal Joffre a été transporté hier dans la chapelle ardente de l'Ecole Militaire

DANS UN HOMMAGE ÉMOUVANT ET GRANDIOSE, LE PEUPLE DE PARIS A DÉFILÉ EN FOULE DEVANT LES RESTES DE L'ILLUSTRE VAINQUEUR DE LA MARNE

Paris, 5 janvier. — La levée du corps du maréchal Joffre s'est effectuée à l'aube. Par un temps frais et brumeux, en présence de M. Georges Leygues, ministre de l'Intérieur; du colonel Rupied, de la Maison militaire du Président de la République; du général Gouraud, gouverneur militaire de Paris; de M. Chiappe, préfet de police; M. Godehard, directeur de la police municipale.

Les officiers de l'état-major du maréchal qui avaient passé la nuit au chevet de leur chef, étaient également présents.

À 7 heures exactement, le corps a été placé sur une civière et transporté dans une



LA CHAPELLE ARDENTE A L'ÉCOLE MILITAIRE (W.W.P.)

ambulance municipale qui stationnait devant la porte accompagnée par la voiture du général Gouraud.

L'ambulance se dirigea directement vers l'Ecole de guerre où les honneurs militaires ont été rendus à la dépouille du grand soldat par un détachement de soldats et de gardes municipaux.

Le président de la République s'est fait représenter par le lieutenant-colonel Rupied, de sa Maison militaire, à la cérémonie du transfert du corps du maréchal.

Le « Trait-d'Union » a pris son vol

Istres, 5 janvier. — Dimanche soir, les renseignements météorologiques étant nettement meilleurs que dans la journée, le Brix qui tenta de battre les records de distance et de durée en circuit fermé, décida le départ pour ce matin.

Pendant la nuit, un mistral assez fort se leva qui, soufflant en bourrasque, fit craindre que le départ ne dût être différé. Une légère accalmie s'est produite ce matin vers 7 h., la vitesse du vent tombant à 14 m., tandis que la pression barométrique montait.

Le Brix, ayant pris connaissance des derniers renseignements météorologiques et bien que ceux-ci fissent prévoir des perturbations pour la nuit de lundi à mardi, a décidé de ne rien changer à la décision prise.

Ce matin donc, à 7 h. 55, le « Trait-d'Union » a été sorti du hangar pour être remorqué à l'extrémité du terrain d'aviation. C'est-à-dire à une distance de près de 3 kilomètres.

Les opérations de remplissage ont commencé dans les aéro réservoirs. Elles ont duré jusqu'à 9 heures.

Après le remplissage des réservoirs d'essence, de quoi dépasser les 3.188 kilomètres du record mondial et le temps le permet, et une dernière visite passée par les ingénieurs et mécaniciens, l'aviation le « Trait-d'Union » était prêt à partir.

Le grand appareil métallique tout argenté sous le soleil, vibrait sous les rafales du mistral qui souffait avec furie du Nord-Ouest.

L'hélicoptère est mis en marche et le moteur ronfle pendant un gros quart d'heure, tantôt au ralenti, tantôt dans toute sa puissance.

Une heure s'écoule encore pour les ultimes préparatifs.

À 16 h. 25, Cadou, puis Le Brix, et enfin Deret montent dans la carlingue dont on ferme sur eux le capot.

Quelques minutes s'écourent encore. Les cales sont retirées et le lourd engin qui ne pèse pas moins de neuf tonnes s'élance sur la piste. Il parcourt à peine 700 mètres, prend la position de vol et à 16 h. 29' 27" 3/5, décolla. Il monte très lentement et bientôt disparaît. Il a mis exactement 39 secondes pour décoller.

Un rayon du mistral qui règne sur la région, le « Trait-d'Union » tournera sur le circuit Montpellier-Narbonne. Il ne reviendra sur Nîmes que lorsque le mistral aura diminué d'intensité.

Voilà les premiers passages enregistrés au camp de Montpellier au cours de la tentative de Le Brix: 18 h. 12, 19 h. 13, 20 h. 17, 21 h. 24, soit une moyenne de 1 h. 02 pour le circuit Montpellier-Narbonne. Vitesse moyenne totale, 170 km. Tout va bien, la route continue.

La chapelle ardente

L'entrée principale de la chapelle de l'Ecole militaire qui recevra les dépouilles de François Joffre, se trouve au vestibule de l'entrée de l'École d'Officiers. C'est une porte à deux vantaux de bois finement sculptés.

Cette chapelle est peut-être la partie la plus belle de tout le monument. Elle est très soigneusement décorée, presque nue. Dix-huit colonnes corinthiennes supportent un établissement sur lequel repose une voûte de pierre, dont la parure funèbre sur la grisaille est peinte en un aspect imposant.

L'imposante fleur humaine se resserrait sur deux rangs à l'entrée de la chapelle, passe par la nef latérale, débille lentement par le transept devant le corps du maréchal, puis s'écoule sans bruit, avec un ordre parfait, vers la sortie aménagée à la partie ouest du monument.

Les mutilés porteurs de leur carte, ainsi que les officiers en uniforme, pénétraient directement à l'intérieur de la chapelle, évitant la longue attente acceptée précédemment silencieusement par le public.

Aux environs de l'entrée se trouvaient les anciens cuirassés des sapeurs du génie, les officiers veillent toujours, immobiles, sabre au clair, dans une attitude fière, l'œil droit devant eux la foule qui s'écoule et qui passe. La plupart des anciens combattants saluent militairement le grand chef. Les femmes se signent, cependant que beaucoup de personnes retiennent difficilement leurs sanglots. Toutes les heures, le cliquetis des armes, le choc des talons qui frappent les dalles indiquent la relève de ceux qui montent la garde autour du grand soldat infortuné allongé sous une voûte de pierre.

À 23 h. 10, l'hommage populaire prend fin. Les portes se referment derrière les arripes qui s'en vont dans la nuit.

Le maréchal de France Joffre appartient encore cette nuit aux officiers de son état-major et aux officiers de la garnison de Paris qui vont d'heure en heure se relever autour du catafalque où repose l'ancien généralissime des armées par les drapeaux dénichés qu'il a conduits à la victoire.

M^{me} la maréchale Joffre devant les restes du grand soldat

M^{me} la maréchale Joffre, au grand deuil, accompagnée de sa fille, M^{lle} Lafille, est venue vers 16 heures prier devant la dépouille mortelle de son illustre mari. Son arrivée par la place Fontenoy est passée inaperçue de l'imposante foule.

La maréchale a été accueillie à l'entrée de l'Ecole de guerre par le capitaine de Saint-Sernin qui a conduit la femme du glorieux soldat à la tribune des maréchaux, où se trouvaient réunis le général Issaly, le colonel Desmases et quelques familles du vainqueur de la Marne.

Surmontant sa grande affliction, M^{me} la maréchale Joffre a longuement contemplé le médaillon et douloureux spectacle qui s'offrait à sa vue, puis, les mains jointes, s'est recueillie pendant plus d'une heure.

Un cours de la journée, la foule s'est accrue dans de telles proportions que le service d'ordre a été plusieurs fois débordé. À 15 heures, on estimait à plus de 25,000 le nombre de personnes qui avaient pu défiler devant le corps du maréchal. Ce chiffre sera plus que doublé avant la fin de l'après-midi.

À 17 heures, le fleuve humain débordait la place de l'Ecole militaire et s'étendait sur une longueur de deux cents mètres environ, avenue Daumesnil, c'est-à-dire à une distance de près de cinq cents mètres de l'Ecole de Guerre.

Dans la grande salle de l'Ecole de guerre, les registres de signatures déposés sur de longues tables, sont recouverts de noms illustres et inconnus, ainsi que d'innombrables témoignages de gratitude. Les phrases « Au sauveur de la Patrie » ou « Au grand Français » sont fréquemment inscrites et sont signées par la plupart par des groupements d'anciens combattants.

À la fin de l'après-midi, le général Du Bois, attaché militaire à l'ambassade de Belgique, apporte, au nom du roi des Belges, une magnifique couronne qui va rejoindre dans le chœur les fleurs de toutes sortes qui s'amoncellent depuis le début de l'après-midi.

À 20 heures, le défilé continue, toujours très dense.

Le maréchal sur son lit de parade

Le catafalque est simple et bas. Un lit de camp recouvert d'une tenture, aux angles des mortiers et des cuirasses surmontées d'une espèce de casque représentant l'arme du Génie.

Le maréchal, la tête posée sur un coussin blanc, est vêtu de sa tunique noire de 1911. Son manteau bleu aux manches épluchées, recouvert de ml-corps, dissimulant ainsi l'attribution que l'on décline cependant au croix qui se forme à partir du genou gauche. L'épée est placée le long du corps. Les mains squelettiques du maréchal sont placées sur la poignée d'or de l'épée.

Au pied du catafalque, on remarque, sur un coussin noir, un bâton symbolique insigné du commandement suprême, ainsi que les larges épaulettes. Les innombrables décorations du maréchal sont disposées en une fresque étincelante autour du corps.

Le corps du grand chef de guerre apparaît tout nu au milieu du somptueux décor. Quatre officiers supérieurs, sabre au clair, droit et âgés à leur poste d'honneur, encadrent le catafalque. Le porte-fanion du maréchal, l'adjudant Vidal, est, réglementairement, placé derrière le chef disparu.

L'ordonnance des obsèques

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis cet après-midi à 17 h., en Conseil de Cabinet au ministère des Affaires étrangères. Le Conseil de Cabinet a arrêté les dernières dispositions relatives aux obsèques d'un maréchal.

(Lire la suite page 2.)



(Photo Keystone.)

On désespère de retrouver vivants les trois Roubaisiens qui ont disparu samedi dans une avalanche de neige près de Briançon

On suit le grave accident survenu samedi sur les pentes du Chenaillet dans les Hautes-Alpes et dont furent victimes six touristes dont trois Roubaisiens; M. Théodore Wibaux-Wattinne et ses deux fils André et Raymond.

Une avalanche de neige les a tous ensevelis. Mais malheureusement on gardait quelque espoir de retrouver vivants des membres de la caravane. Or cette dernière hypothèse a été inéluctablement infirmée par le télégramme suivant reçu hier de Briançon par la mairie de Roubaix:

« Tout espoir perdu de retrouver vivants les touristes disparus ».

M^{me} Théodore Wibaux est partie dimanche après-midi pour Clarifère. Elle était accompagnée de son fils André Théodore, actuellement soldat en stage aux E. O. R. à Poitiers, ainsi que de MM. René et Gustave Wattinne qui ont assisté des bier aux travaux de dégagement entrepris sur le champ de neige nouvellement créé par la soudaine avalanche de samedi et sous lequel on recherche la caravane disparue au cours de son expédition de Clarifère (Italie) à Mont-Genèvre (France).

Lundi soir, la famille de M. Théodore Wibaux-Wattinne qui se tenait constamment en liaison téléphonique avec les postes les plus proches de l'endroit tragique n'avait pas encore été informée de la découverte des corps.

Des équipes de soldats du 159^e R. I. de Briançon s'emploient avec ardeur aux travaux de débâtellement. Et tout à l'heure peut-être, leurs coups de pelle soulèveront le linéol blanc dans lequel gisent depuis trois jours les malheureux skieurs.

M. Théodore Wibaux-Wattinne et ses deux fils ont des ferrets de ski et ne manqueraient pas chaque année d'aller séjourner quelque temps à la station italienne où l'on devait déplore leur perte.

S'il avait cédé à ses préférences, le plus jeune des fils de M. Wibaux, Raymond, âgé de 18 ans, ne se serait pas rendu en Italie cette année, mais bien plutôt en Espagne, au tournoi international de hockey de Barcelone.

Comme nous l'avons dit hier, c'est dimanche que M. Wibaux et ses fils devaient quitter Clarifère pour regagner Roubaix dans la journée de lundi.

La neige était « mauvaise »

On mande de Briançon à l'Agence Havas:

« Les recherches faites par cent quarante skieurs du 159^e R. I., sous les ordres du capitaine Garambols se sont poursuivies pendant une partie de la nuit de dimanche à lundi. Elles n'ont donné aucun résultat ».

Les six touristes qui ont été surpris par une avalanche étaient partis contre l'avis du guide Brun qui trouvait la neige mauvaise.

L'avalanche avait 300 mètres de long sur 10 mètres de hauteur.

Les recherches ont continué dès lundi matin. Jusqu'ici elles n'ont pas permis de retrouver les victimes ».

Deux étudiants parisiens sont surpris par une avalanche à Abries

Grenoble, 5 janvier. — Un accident de montagne s'est produit près d'Abries (Hautes-Alpes).

Deux jeunes Parisiens, M. Robert Jones, étudiant en médecine, et Robert Midy, étudiant en pharmacie, qui séjournaient depuis quelques jours à Abries, faisaient une excursion en ski dans la montagne du Ronx d'Abries quand ils furent surpris brusquement par une avalanche et ensevelis à la Colette de Jilly (2.355 mètres d'altitude). M. Midy parvint à se dégrager, mais M. Jones resta sous la neige.

Une caravane de secours, dirigée par M. Midy, le recherche.

Quatre jeunes Parisiens disparaissent au col des Frettes

Moutiers, 5 janvier. — Quatre jeunes Parisiens qui étaient venus passer leurs vacances du nouvel an à Poisey-en-Tarentaise, étaient partis hier matin, pour faire à skier le col des Frettes, à 2.000 mètres d'altitude et qui devaient être de retour à Poisey aujourd'hui pour repartir pour Paris, n'ont pas reparu.

Les quatre caravanes parties ce matin de divers côtés pour retrouver les jeunes de la région ont, sans succès, à ce jour, retrouvé ces quatre skieurs. Les recherches seront reprises dès demain matin avec les concours de l'armée.

La Commission d'enquête n'ayant pas encore reçu les pièces qu'elle réclamait proteste de nouveau

Paris, 5 janvier. — La Commission parlementaire d'enquête, qui avait suspendu ses travaux le 27 décembre, avait convoqué cette après-midi, pour être entendus sur l'affaire de la Snia Viscosa, MM. Charviel, directeur au ministère du Commerce; Chapal et Daniel-Vincent, anciens ministres du Commerce.

Mais cette audition n'a pas eu lieu, un incident s'étant produit dès l'ouverture de la séance.

La Commission avait, dès le début de ses travaux, demandé communication de la comptabilité des diverses affaires contrôlées par la banque Oustric. Le ministre de la Justice, M. Chéron, avait promis le 1^{er} décembre, c'est-à-dire trois jours avant la chute du gouvernement présidé par M. André Tardieu, de s'employer à faciliter la tâche de la Commission par une communication de cette nature. Le président, M. Louis Marin, avait pendant la suspension des travaux de la Commission rappelé sa promesse à M. Chéron, qui fait aujourd'hui partie du Cabinet Steeg.

Au début de la réunion de cette après-midi, M. Louis Marin a donné connaissance à ses collègues de la réponse du garde des Sceaux. Celui-ci signalait les inconvénients qui pourraient, au point de vue de l'instruction, résulter de la communication de la comptabilité des diverses affaires contrôlées par la banque Oustric et ajoutait que le juge d'instruction n'avait pas consenti à mettre à la disposition de la Commission, comme il l'en avait prié, les registres, livres, fiches et autres pièces comptables des sociétés en question.

M. Louis Marin a déclaré que le revirement et une démission s'est alors substituée à la Commission.

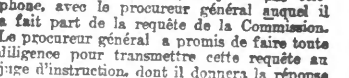
Enfin, il fut décidé que le bureau de la Commission ferait une démarche auprès du garde des Sceaux pour insister auprès de lui en vue de la communication des pièces comptables.

M. Louis Marin, accompagné de MM. Cels et Dignat, vice-présidents, s'est rendu ensuite place Vendôme pour avoir un entretien avec M. Henry Chéron.

Après leur retour au Palais-Bourbon, MM. Louis Marin, Cels et Dignat ont déclaré que leur entrevue avec le garde des Sceaux avait été très brève.

Le président a indiqué que M. Henry Chéron avait essayé de se mettre en communication avec le juge d'instruction de l'affaire Oustric, mais qu'il n'avait pu le joindre. Il s'était ensuite entretenu, toujours par téléphone, avec le procureur général auquel il a fait part de la réponse de la Commission. Le procureur général a promis de faire toute diligence pour transmettre cette requête au juge d'instruction qui lui donnera la réponse aussitôt que possible.

LES MORTS



LA PRINCESSE VICTORIA, veuve du Roi d'Angleterre qui vient de mourir.

Le Conseil de Cabinet s'occupe des travaux de la Commission d'enquête

Au cours du Conseil de Cabinet qui a été tenu ce matin au ministère des Affaires étrangères, le garde des Sceaux a fait part au Conseil de la démarche dont il a été l'objet de la part du bureau de la Commission d'enquête. Sur les 87 comptes que la Commission avait réclamés dans l'affaire Oustric, 73 ont été mis à sa disposition par le juge qu'en a retenu 14 autres pour les nécessités de son instruction. La Commission estime que ces documents lui sont indispensables pour poursuivre ses travaux.

Le ministre de la Justice a rappelé au Conseil de quel principe il s'est inspiré depuis le début de l'enquête. La Chambre dans sa résolution du 21 novembre 1930, a affirmé que la foi au volontaire de respecter la séparation de pouvoirs et l'indépendance de l'action judiciaire et, d'autre part, de faire la lumière complète sur tous les concours d'ordre politique dont auraient pu bénéficier certains calculateurs.

Toutes les mesures ont été prises pour concilier ces deux points de vue. La comptabilité de la banque Oustric a été mise à la